

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'adduction d'eau potable
FRETEVAL - SAINT HILAIRE LA GRAVELLE

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC

Service de l'eau potable



EXERCICE 2013

SIAEP FRETEVAL SAINT HILAIRE LA GRAVELLE

I. CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs aux prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2013.

Le SIAEP Fréteval – Saint Hilaire la Gravelle regroupe les communes de FRETEVAL et de SAINT HILAIRE LA GRAVELLE. L'eau subit un traitement de déferrisation et de désinfection avant distribution.

I.1 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie.

Le syndicat prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages

La gestion est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Fréteval – Saint Hilaire La Gravelle.

Siège Social : Mairie de Fréteval 02.54.82.63.52.

Président : Martial MOYER

Vice-président : Marie-Thérèse MARCHAL

Membres : Christian FICHEPAIN, Daniel DELARUE, Georges MAGNIER, Jean-Paul BERRY

Secrétaire : Sylvie BESNIER

Agent technique responsable du réseau : Ghislain BERTIN

Agent technique remplaçant (mise à disposition) : Jean-Claude JOURNET

Suite aux opérations du renouvellement des conseillers municipaux du 23 mars 2014 et du 30 mars, le SIAEP s'est réuni le 18 avril 2014, pour installer le Comité syndical.

Président : Martial MOYER

Vice-président : Benoît LECORNU

Membres : Jean-Pierre BARANTON, Éric EXPERTON, Christian FICHEPAIN, Rémi PENAIS

Secrétaire : Séverine MAHOUDEAU (depuis le 2 novembre 2013)

Agent technique responsable du réseau : Ghislain BERTIN

Agent technique remplaçant (mise à disposition) : Jean-Claude JOURNET



II. INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 Population du service

Population légale au 1^{er} janvier 2013

Le total des résidents pour les communes de Fréteval et de Saint-Hilaire-la-Gravelle est de 1819

- Fréteval 1118 habitants,
- Saint-Hilaire-La-Gravelle 701 habitants.

II.2 Abonnés

Abonnés	2012	2013	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	1059	1056	-0,28%
Nombre d'abonnés non domestiques	0	0	0,00%
Nombre total d'abonnés	1059	1056	-0,28%

II.3 Ressources

Nature	Localisation	Désignation	Débit nominal (m ³ /h)	Prélèvement 2012 (m ³) Sectorisation en place (2 compteurs)	Prélèvement 2013 (m ³)
Forage en nappe souterraine	FRETEVAL Les Fosserettes	Forage	60	Total volume pompé dans l'année	218 644
				Total volume distribué aux abonnés	84 203

II.4 Volumes

Volumes mis en distribution et consommés

Volumes (m ³)	2012	2013	Variation
Volume produit	176 508	176 387	-0,07%
Volume importé	0	0	0,00%
Volume exporté	0	0	0,00%
Volume mis en distribution	176 508	176 387	-0,07%
Volume consommé par les abonnés domestiques	84 744	84 203	-0,64%
Volume consommé par les abonnés non domestiques	0	0	0,00%
Volume total Consommé	84 744	84 203	-0,64%

II.5 Qualité de l'eau = Contrôle sanitaire réglementaire

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par le décret n°97.841 du 26 septembre 1994 sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS du centre). En 2013, au titre du contrôle sanitaire, 13 prélèvements ont été réalisés donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 150 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la Santé Publique

CONCLUSION SANITAIRE GLOBALE

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique au regard des paramètres analysés.

III. INDICATEURS FINANCIERS

III.1 Indicateurs financiers généraux

Recettes d'exploitation

La recette d'exploitation résultant du prix du service de l'eau potable s'élève à :

	2012	2013	Variation
Pour la collectivité	95 849,47 €	100 140,80 €	4,48%
Pour l'Agence de l'Eau	27 208,64 €	26 102,93 €	-4,06%

La collectivité a en outre perçu les sommes suivantes :

Autres recettes : - remboursement sur rémunération du personnel :	1 783,98 €
- rémunération Agence de l'Eau :	279,15 €
- vente compteurs à eau :	64,72 €
- déplacements et pénalités :	61,38 €

Travaux

L'état ci-dessous fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux réalisés pendant l'exercice 2013 :

ANNEE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TTC
2013	Logiciels	526,24 €
	Matériels spécifiques d'exploitation	1 853,56 €
	Remplacement canalisation « Le Bois Normand »	114 440,77 €

III.2 Prix du service de l'eau potable

Le prix du service, fixé par délibération du comité syndical, comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés semestriellement. Les abonnements sont payables semestriellement ainsi que les consommations au vu du relevé.

Chaque année, le comité syndical vote les tarifs qui découlent des charges du service calculées sur la base de statistiques relatives à l'évolution de l'assiette de facturation.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

III.3 Le prix de l'eau

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT)	Abonnement ordinaire 15	11,00	11,50	4,55%
	Abonnement Diam. 30 mm	11,82	12,40	4,91%
	Abonnement Diam. 60 mm	12,71	13,35	5,04%
Redevance au m ³		0,85	0,90	5,88%
TIERS (€/m ³)	Redevance pollution et réseaux de collecte Agence de l'eau Loire Bretagne	0,32	0,310	-3,13%

NB : Les tarifs dégressifs pour les tranches de consommation d'eau sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le SIAEP a décidé d'instaurer un tarif unique.

Composantes de la facture d'un usager de 120m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Collectivité	113,00	119,50	5,75%
Agence de L'eau Loire Bretagne	38,40	37,20	-3,12%
Total facture	151,40 €	156,70 €	3,50%

Variation COLLECTIVITE (HT)
5,75%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2012 : 1,26 €

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2013 : 1,31 €

III.4 Les autres services

Délibération en date du 25 octobre 2012 avec effet au 1^{er} janvier 2013

- Redevance pour remplacement compteur à eau et déplacement pour réouverture : 55 €
- Changement de compteur 15 m³ : 53,22 €
30 m³ : 95,68 €